



COMMUNE DE TOURRETTES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le Seize Juin,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 juin 2014

Secrétaire de séance : Annette CELKA

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 21Nombre de suffrages exprimés : 23 - Votes pour : 23 - Votes contre : 0 - Abstention : 0 - Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : M. AUFFRET- R. AUBAULT – JL. GIRAUD – A-M. GAUBERTI – G. BARRA, **Adjoints**
J. ROBERT HENSELER – W. DUBOSQ – E. MENUT - A. PELLEGRINO – J. TOCQUER –
C. LUBRANO LAVADERA - J. RAYNAUD - C. VELAY – S. ARNOULD – S. ALLEG –
N. PERRICHON – A. RASKIN - M. RAYNAUD – A. CELKA – S. LELUIN, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : S. BEURRIER (pouvoir donné à R. AUBAULT) – A. DUBOIS (pouvoir donné à JL. GIRAUD)

**EMPRUNT CREDIT AGRICOLE
TRAVAUX EXTENSION MAIRIE – ACQUISITION DE DEUX APPARTEMENTS**

M. le Maire précise au Conseil Municipal qu'il convient de réaliser des emprunts pour réaliser les opérations suivantes :

1. <u>TRAVAUX EXTENSION MAIRIE</u>	2. <u>ACQUISITION DE 2 APPARTEMENTS</u>
Montant : 200.000€	Montant : 100.000€
Durée : 20 ans	Durée : 15 ans
Taux fixe : 3.51%	Taux fixe : 3.20%
Périodicité des remboursements : trimestrielle	Périodicité des remboursements : trimestrielle
Type d'échéances : constantes	Type d'échéances : constantes
Frais de dossier : 400€	Frais de dossier : 200€

DECIDE

- **DE CONTRACTER** les prêts ci-dessus indiqués auprès du CREDIT AGRICOLE,
- **D'AFFECTER** le montant de ces prêts au paiement des factures liées à l'objet de chacun d'entre eux,
- **DE MANDATER** Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ces emprunts et s'engager à inscrire chaque année au budget la somme nécessaire à leurs remboursements.

Fait et délibéré à TOURRETTES, le jour, mois et an que dessus.

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.



Le Maire,


Camille BOUGE